

Bailleur hlm qui ne fournit pas la facture solde

Par mog54, le 14/10/2014 à 16:29

bonjour après deces, et fin de bail, le bailleur n'a toujours pas fourni de facture solde, réclame des loyers non dus après la cloture que faire? meme après envoi de recommandé c'est toujours pareil! merci

Par cocotte1003, le 14/10/2014 à 17:42

Bonjour, faites en courrier en LRAR pour le mettre en demeure de régulariser sous par exemple dix jours la situation, sans quoi vous saisies le tribunal. Le courrier aura plus de poids s'il vient du notaire chargé de régler la succession, cordialement

Par mog54, le 14/10/2014 à 23:27

bonsoir, merci pour votre réponse. cordialement

Par Lag0, le 15/10/2014 à 08:47

Bonjour,

Je ne connais pas ce qu'est une "facture solde" ?

Par mog54, le 17/10/2014 à 09:14

bonjour c'est toujours pareil, il y a toujours un loyer de trop pas enlevé! quel tribunal saisir pour une société d'hlm? tribunal d'instance? merci

Par Lag0, le 17/10/2014 à 09:45

[citation]c'est toujours pareil, il y a toujours un loyer de trop [/citation] C'est le terme "facture" qui m'interpelle...

Le tribunal compétent en matière de bail est le tribunal d'instance du lieu de la location ou de la résidence (siège social) du bailleur (même pour les litiges inférieurs à 4000€, sauf dépôt de garantie qui est de la compétence du juge de proximité).

Par mog54, le 17/10/2014 à 10:45

bonjour
merci, ce n'est qu'un extrait de compte que nous
avons!est ce valable?
pour les hlm c'est aussi le tribunal d'instance?
ce matin on me dit qu'il ne doive pas vouloir
retirer loyer non du!
les hlm auraient'ils tous les droits?
cordialement

Par Lag0, le 17/10/2014 à 11:58

[citation]pour les hlm c'est aussi le tribunal d'instance? [/citation] Bailleur social ou privé, c'est de la compétence du tribunal d'instance pour les problèmes de loyers. Par mog54, le 17/10/2014 à 14:37

d'accord, je vous remerçie. cordialement